



CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE DE DAKAR

ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN DOSSIER POUR L'OUVERTURE A L'EXPLOITATION TOURISTIQUE D'UN RECEPTIF

- Une demande adressée au Ministre du Tourisme
- Une copie des statuts de la société ou du G.I.E.
- Un registre de commerce mentionnant l'activité,
- Une copie des plans architecturaux de masse et de détail
- Une copie du titre de propriété ou de bail commercial du local d'une durée d'au moins (05) ans
- Une liste du personnel en précisant la qualification professionnelle de chacun des employés
- Une copie de l'autorisation de construire
- Un extrait du casier judiciaire du gérant
- Une police d'assurances multirisques professionnelles souscrites pour le compte du réceptif
- Une copie de la licence de débit de boisson (ministère de l'intérieur)
- Un certificat de conformité délivré par le Service de l'Urbanisme (direction de l'urbanisme)